



Commission Offices de poste, PostReg, Monbijoustr. 51A, 3003 Berne

Aux destinataires selon liste

Berne, le 8 septembre 2010

Recommandation de la Commission Offices de poste Office de poste 1084 Carrouge VD

Représentant les autorités communales compétentes, le syndic a soumis à l'examen de la Commission Offices de poste la décision de la Poste de fermer l'office de poste susmentionné et de mettre en place une agence. Dans sa requête du 22 juin 2010, il explique que la commune ne peut pas accepter cette décision, même si elle comprend les mobiles de la Poste. La commune a le devoir de défendre les intérêts de la population et de l'économie locale. Par ailleurs, c'est à l'unanimité que le législatif communal plaide en faveur du maintien de l'office de poste et de ses heures d'ouverture. La commune critique notamment le fait que la décision de la Poste ne tient pas compte de la situation favorable et de l'accès facile de l'actuel office de poste de Carrouge.

La commission a examiné le dossier lors de sa séance du 25 août 2010.

La Commission constate que:

- dans le présent cas, il s'agit d'une fermeture ou d'un transfert d'un office de poste existant au sens de l'art. 7 de l'ordonnance sur la poste (OPO);
- la commune où est situé l'office de poste est clairement une commune concernée au sens de l'art. 7 OPO;
- les autorités concernées ont présenté leur requête dans les délais impartis et sous la forme requise.

Dès lors, les conditions prévalant pour saisir la commission sont remplies.

La Commission a notamment examiné si:

- avant de décider la fermeture ou le transfert de l'office de poste, la Poste a consulté les autorités de la commune concernée et qu'elle a tenté de parvenir à un accord avec elles;
- la Poste a, en l'espèce, tenu suffisamment compte des critères de l'art. 6 OPO concernant les spécificités régionales;
- au moins un office de poste continue de proposer l'offre du service universel dans la région de planification concernée;

- les prestations du service universel restent disponibles pour tous les groupes de la population à une distance raisonnable;

La Commission parvient aux conclusions suivantes:

Etant donné la faible fréquentation de l'office de poste constatée au cours des dernières années, la Poste envisage de modifier le mode de fourniture des prestations à Carrouge. Elle a donc cherché le dialogue avec la commune. Lors d'une première rencontre, elle a présenté plusieurs options tout en ne cachant pas sa préférence pour la solution de l'agence ou le service à domicile. De son côté, la commune s'est prononcée en faveur du maintien de l'office de poste actuel et de ses heures d'ouverture. Malgré les efforts consentis de part et d'autre et la poursuite des pourparlers, la Poste et la commune ne sont pas parvenues à un accord. La Poste a alors trouvé un partenaire local, en l'occurrence la boulangerie Duvoisin qui exploite déjà une agence postale dans son magasin de Montpreveyres. Le 4 juin 2010, elle a donc fait part à la commune de sa décision en faveur d'une solution d'agence. Le 22 juin 2010, la commune a saisi la Commission Offices de poste. Le même jour, elle a exigé par ailleurs une entrevue avec le membre de la direction responsable du dossier. L'entrevue a eu lieu le 16 août 2010 sans toutefois parvenir à débloquer la situation.

Après examen approfondi du dossier, la Commission arrive à la conclusion que la solution retenue par la Poste satisfait aux critères de l'art. 6 de l'ordonnance sur la poste. De plus, cette solution tient suffisamment compte des spécificités régionales. Dans la région de planification concernée, il existe encore quatre offices de poste proposant les prestations du service universel, voire l'ensemble des prestations postales. L'agence offre toutes les prestations du service universel en dehors des transactions en espèces. Les paiements peuvent être effectués au moyen de la Postcard et même, depuis cette année, de la carte Maestro. L'office de poste le plus proche offrant l'ensemble des prestations du service universel se trouve à Mézières, à environ 1,5 kilomètre de distance de Carrouge. Il est aisément accessible en quelques minutes par le bus No 69 de la ligne Moudon – Croisettes. En semaine, il y a plusieurs liaisons aller-retour par jour et deux le samedi. L'accès aux prestations du service universel est ainsi garanti à une distance raisonnable pour tous les groupes de la population. Il convient de relever que l'emplacement de la future agence postale est tout aussi central que celui de l'actuel office de poste.

Recommandation:

La décision de la Poste est conforme aux dispositions légales et permet de garantir un service postal de qualité dans la région concernée. La Commission Offices de poste estime donc qu'il n'y a pas lieu de la contester.

Commission Offices de poste

Le président

sig. Th. Wallner

Thomas Wallner

Destinataires:

- Commune de Carrouge, Municipalité, administration communale, route du village 35, 1084 Carrouge
- La Poste suisse, Viktoriastrasse 21, case postale, 3030 Berne